



Changement de coefficient fleuriste

Par Kisakiarike

Bonjour

Je suis fleuriste, titulaire du bp, je travaille dans la même entreprise depuis 6ans, a l'occasion d'une demande d'augmentation de mes heures de travail j'ai demandé un changement de coefficient, actuellement 310 je souhaite passer au 320.

Mais lors de la présentation de l'avenant au contrat, le coefficient indiqué était de 210, pensant a une simple erreur je le signale mais la comptable et le patron disent que le coefficient que je demande n'existe plus, que je me réfère a une grille périmée et qu'ils vont changer et mettre 220.

Est-ce normal, suis je dans le vrai dans ma demande, si j'ai bien compris ils disent que le 310 d'il y a 6ans correspond au 210 de 2026, je ne sais pas quoi faire, je n'ai pour le moment pas signé l'avenant, je dois rencontrer la comptable jeudi.

Merci